SUD GARD

COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 23 juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier

Référence du service : Personnel : FT/PL/VM-05d	Objet de la délibération : **AVIS SUR LE PROGRAMME PARTENARIAL DE L'AGENCE D'URBANISME DES REGIONS NIMOISES ET ALESIENNES 2022**

Etaient présents(es) (31)

Frédéric **TOUZELLIER**, *Président*

André **BRUNDU**, Gaël **DUPRET**, Gilles **GADILLE**, Patricia **VAN DER LINE** *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Olivier **BONNÉ**, Jean-Marc **CAMPELLO**, Jean-Luc **CHAILAN**, Audrey **CIMINO**, Ivan **COUDERC**, Xavier **DUBOURG**, Bruno **FERRIER**, Maryse **GIANNACCINI**, Jean-Jacques **GRANAT**, Bernard **JULLIEN**, Joffrey **LEON**, Loïc **LEPHAY**, Renaud **LEROI**, Antoine **MARCOS**, Rémi **NICOLAS**, Olivier **PENIN**, Thierry **PESENTI**, Patrice **PLANES**, Jean-Louis **POUDEVIGNE**, Gaëtan **PREVOTEAU**, Marie-France **RAINVILLE**, Jacky **REY**, Gilles **TIXADOR**, Catherine **TOUNIER-BARNIER**, Véronique **VAUTRIN**, Pascale **VENTURINI**, Régis **VIANET**, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (4 pouvoirs)

Mylène **CAYZAC-PRAME**, donne pouvoir à André BRUNDU ; Gilles **DONADA**, donne pouvoir à Audrey CIMINO ; Philippe **GRAS**, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Jérémy **PEREDES**, donne pouvoir à Gaël DUPRET.

Etaient excusés(ées), absents(es) (53)

Bernard **CLEMENT**, Jean-François **LAURENT**, Cécile **MARQUIER**, Juan **MARTINEZ**, Julien **PLANTIER**, *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard **ANGELRAS**, Frédéric **BEAUME**, Patrick **BENEZECH**, Vincent **BOUGET**, François **BERTIER**, Pascale **CAVALIER**, François **COURDIL**, Robert **CRAUSTE**, Claude **DE GIRARDI**, Jean- Michel **DEBOUVERIE**, Jean **DENAT**, Jean-Luc **DESCLOUX**, Brigitte **DUPONT**, Thierry **FELINE**, Richard **FLANDIN**, Yoann **GILLET**, Jean-Christophe **GREGOIRE**, Lisbeth **GUERIN-GRAIL**, Robert **HEBRARD**, Catherine **LECERF**, Pierre **LUCCHINI**, Florent **MARTINEZ**, Pierre **MARTINEZ**, Claude **MAZAUDIER**, Jean-Pierre **MEDAN**, Jean- Ombeline **MERCEREAU**, Brigitte **MIRANDE**, Maurice **MOURET**, Bruno **PASCAL**, Laure **PERRIGAULT-LAUNAY**, Angel **POBO**, Véronique **POIGNET-SENGER**, Patrice **QUITTARD**, , Jean-Marie **RAYMOND**, , Géraldine **REY-DESCHAMPS**, Fabienne **RICHARD-TRINQUIER**, Olivier **RIGAL**, Josiane **ROSIER-DUFOND**, David-Alexandre **ROUX**, Rodolphe **RUBIO**, André **SAUZEDE**, Joël **TENA**, Alain **THEROND**, Richard **TIBERINO**, Eddy **VALADIER**, Lucien **VIGOUROUX**, Valentine **WOLBER**, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Considérant, le montant de la cotisation fixée par le conseil d'administration à 45 316 € pour l'année 2022

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité

Exprimés : 31 (dont 4 pouvoirs)

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, également Président de l'Agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne, Monsieur Gilles GADILLE et Monsieur Olivier PENIN, membres du Conseil d'Administration, ne prennent pas part au vote

Pour : .....31..... Contre : .....0..... Abstention : .....2.....

ARTICLE 1er : D'Autoriser le Président à signer dans le cadre de la convention la convention annuelle 2022 (en annexe)

ARTICLE 2ème : De confier à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des régions Nîmoise et Alésienne, dans le cadre de la convention relative au programme partenarial 2022, les missions suivantes pour un montant de 45 316 €

- D'assurer l'observatoire de suivi du SCOT et d'élaborer le tome 0 du SCOT 2ème génération,
- De finaliser l'accessibilité à une carte ocsol dynamique,
- De faire des propositions sur les différents outils qui permettront l'évaluation de la consommation d'espace entre 2011 et 2021 comme le prévoit la loi « Climat et Résilience »,
- D'accompagner l'inter-scot

ARTICLE 3ème : De comptabiliser la dépense au titre du budget 2022

Le Président du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard

Syndicat mixte SCOT Sud Gard - 1 rue du Colisée - 30000 NIMES - www.scot-sud-gard.fr - Tél. : 04 66 02 55 30

Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
Vice-Président de Nîmes métropole
Conseiller régional Occitanie

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
08 JUIL. 2022
Bureau du Courrier

agence
d'urbanisme région
nîmoise et alésienne

CONVENTION ANNUELLE 2022

Prise en application de la convention cadre triennale 2020 - 2022

Entre

Le SCoT Sud Gard, situé 1 Rue du Colisée, 30900 NÎMES, représenté par son Président, Monsieur Frédéric TOUZELLIER,

Ci-après nommé « **le membre de l'agence** »

Et

L'Agence d'Urbanisme et de Développement des régions Nîmoise et Alésienne, Arche Bötti 2, 115 Allée Norbert Wiener, 30000 NIMES, représentée par son Directeur, Patrice FOURNIER,

Ci-après nommée « l'Agence d'Urbanisme »

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Prise en application de la convention cadre 2020-2022, elle précise le programme de travail confié à l'Agence d'Urbanisme et le budget alloué par le membre pour l'année 2022.

ARTICLE 2 - Programme de travail et montant de la cotisation 2022

Le montant de la participation financière allouée par le membre à l'Agence d'Urbanisme s'élève à :

Montant de la cotisation pour l'année 2022 : **45 316 euros**
quarante-cinq mille trois cent seize euros

Cette somme participe à l'exécution du programme partenarial de travail de l'Agence d'Urbanisme 2022, tel qu'annexé à la présente convention et qui a fait l'objet d'une validation lors du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme du 14 décembre 2021.

ARTICLE 3 – Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par virement au compte bancaire ouvert au nom de l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon :

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9132 5967 253
BIC : CEPAFRPP348

Dont le paiement sera réalisé par le membre de l'agence au plus tard le 30 avril 2022.

ARTICLE 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 (un) an. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2022.

Fait à Nîmes, le 10/2/22, en deux exemplaires originaux.

Pour le SCoT Sud Gard
Le Président
Frédéric TOUZELLIER

1 rue du Colisée - 30900 NIMES
Syndicat mixte SCOT Sud Gard
www.scot-sud-gard.fr - Tél. : 04 66 02 35 00

Pour l'Agence d'Urbanisme
Le Directeur
Patrice FOURNIER

P.o.

A'U | agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

SCoT Sud Gard
1 Rue du Colisée
30900 NÎMES

Monsieur Frédéric TOUZELLIER
Président

MEMOIRE N° 14-2022

Doit : *SCoT Sud Gard*
1 Rue du Colisée
30900 NÎMES

à : *Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne*
Arche Bötti 2 - 115 allée Norbert Wiener
30000 NIMES

Montant de la cotisation au titre d'adhésion pour l'année 2022 : **45 316 Euros**
quarante-cinq mille trois cent seize euros

Dont nous vous demandons le règlement par virement **au plus tard le 30 AVRIL 2022** au compte ouvert au nom de l'Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

CE LANGUEDOC ROUSSILLON
IBAN : FR76 1348 5008 0008 9132 5967 253
BIC : C E P A F R P P 3 4 8

Programme Partenarial de Travail A'U prévisionnel révisé 2022

agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Validé en Conseil d'Administration le 21 mars 2022

X "Chef de file" de la réflexion — Membre directement concerné — Membre indirectement concerné

Socle commun	Pluri-annuelle	Préfiguration	Accompagnement	Production	Intitulé de la mission	Partenaire - Chef de file Directement intéressé par la mission	A'U	Membres 2022: Etat	Région Occitanie	Conseil Départ. 30	SCoT Sud du Gard	SCoT Pays Cévennes	PETR Uzège Pont du Gard	SCoT Piémont Cévenol	PETR Causses et Cévennes	SCoT Pays de l'Or	Pôle métropolitain	Nîmes Métropole	Alès Agglomération	Beaucaire Terre d'Argence	Terre de Camargue	Rhôny Vistre Vidourle	Pays de Lunel	Ville de Nîmes	Ville d'Alès	Autres communes	EPF Occitanie	CCI
					Politique Habitat - Accompagnement	Alès Agglomération													X									
					Politique Habitat - Accompagnement	Nîmes Métropole												X										
					Bilan triennal Programme Local de l'Habitat	Nîmes Métropole												X										
					Définition d'une stratégie foncière Habitat	Nîmes Métropole												X										
					Contrat de ville - Evaluation	Nîmes Métropole												X										
					Démarche Eviter-Réduire-Compenser - Accompagnement - TVB	Nîmes Métropole												X										
					PCEAT - Cours "oasis" - Ilots Fraîcheur Urbains	Nîmes Métropole												X										
					Compétence " Eau / Assainissement " - Accompagnement	Alès Agglomération													X									
					Feu de forêt et documents d'urbanisme - Accompagnement	Alès Agglomération													X									
					Documents d'urbanisme communaux - Déclinaison documents cadres	Alès Agglomération													X									
					Documents d'urbanisme communaux - Déclinaison documents cadres	Nîmes Métropole												X										
					Document d'urbanisme communal - Accompagnement (Bellegarde, Jonquières-St-Vincent, Galargues, Générac, Poulx, Rodilhan, ...)	Communes																				X		
					4 - Aménagements et projets urbains																							
					Identification et analyse urbaine de grands sites économiques	Alès Agglomération													X									
					NPNRU : Accompagnement et convention	Nîmes Métropole												X										
					Reconstitution de l'Offre Locative Sociale (ROLS)	Nîmes Métropole												X										
					Projets structurants : Projets urbains, secteurs économiques structurants	Nîmes Métropole												X										
					Projets structurants : Densification ZAE Bouillargues Parc Delta	Nîmes Métropole												X										
					Projets structurants : Visites thématiques à destination des élus	Nîmes Métropole												X										
					Etude préalable OPAH -RU	Alès Agglomération													X									
					"Petites villes de demain" : Accompagnement - Outils Habitat	Etat		X																				
					PVD La Grand'Combe *(PPT 2021)**	Alès Agglomération		X																				
					Projet urbain - Zone d'activité Pise 2030 - La Grand Combe	Alès Agglomération													X									
					Stratégie Renouvellement urbain - Mise en œuvre Accompagnement AMI ZAN	Marguerittes																						
					Projet urbain - Secteur Pôle d'échanges mutimodal	Marguerittes																						
					Projet communal	Garons																						
					Bourg Centre Occitanie - Appui aux communes	Nîmes Métropole												X										
					Bourg Centre Occitanie communaux : Bernis, Poulx, Saint-Hilaire, Saint-Mamert, *Redessan*	Communes																				X		
					Plan Local de Déplacements : Bezouce, Générac, Manduel, Saint-Gilles	Communes																				X		

** : Missions du PPT 2021 à réaliser en 2022 (Produits constatés d'avance)*
En italique: mission en attente d'une validation du partenaire